

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 15 octobre 2012.

2012 R. 23 G - Désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de l'Entente interdépartementale de gestion du parc de détente et de loisirs du Tremblay (Val-de-Marne).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, en date du 2 octobre 2012 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Président,

Délibère :

Est désignée pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de l'Entente interdépartementale de gestion du parc de détente et de loisirs du Tremblay (Val-de-Marne) (Conseil d'administration) :

Mme Claudine BOUYGUES en remplacement de Mme Pascale BOISTARD, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.